

Mesure de fermeture des campus

Décision n° 24-RIS-161

LA PRÉSIDENTE

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2 et R.712-1 ;

Vu la délibération n° 21-CA-27 du conseil d'administration portant élection de Catherine RIS à la présidence de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Considérant que les émeutes ayant éclaté dans la nuit du 13 au 14 mai 2024 notamment sur le grand Nouméa présentent un risque important de trouble pour la sécurité publique et limitent fortement les possibilités de circulation.

Considérant que les difficultés de ravitaillement en carburant impactent fortement le bon fonctionnement et les possibilités d'accès au campus de Baco.

DECIDE

Article premier : A compter du mardi 14 mai 2024, l'ensemble des campus de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est fermé et ce jusqu'à nouvel ordre.

Aucun étudiant, aucun personnel, aucun public n'est admis sur les campus à l'exclusion des agents dûment autorisés par la présidente, la directrice générale des services de l'UNC ou leurs représentants d'une part, ainsi que des étudiants, missionnaires et autres personnels bénéficiant d'un logement concédé dans l'enceinte du campus ou au sein des résidences universitaires MDE du campus de Nouville d'autre part.

Tout contrevenant aux présentes dispositions s'expose à des poursuites disciplinaires.

Article 2 : Toutes les évaluations et les cours en présentiel sont suspendus durant la durée d'application du présent arrêté.

Lorsque cela est possible, les enseignants sont invités à assurer la continuité pédagogique par des moyens alternatifs notamment par l'utilisation de la plate-forme *moodle*.

Les événements et les réunions prévus dans les locaux de l'université durant cette période sont reportés.

Article 3 : L'ensemble des personnels est invité à poursuivre ses activités en télétravail à distance, lorsque cela est possible.

Article 4 : La directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Il est transmis au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour contrôle de légalité et affiché sur le site internet de l'université.

Nouméa, le 23/05/2024

La Présidente


Catherine RIS

